



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU 11 MARS 2022**

**Date de la convocation :**

4 Mars 2022

**Date d'affichage :**

4 Mars 2022

**Nombre de membres :**Afférents au conseil  
municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 23

Procurations : 4

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le onze mars. à 18H30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de Laurent Poissant, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Monsieur Laurent POISSANT, Mme Nadège VANDENBUSSCHE, M. Philippe DUTKIEWICZ, Mme Catherine BECART, M. Didier COMPARON, Mme Anne-Marie DUHAMEL, M. Jean-Pierre COQUELLE, Mme Nadine DAUTRICHE-WAELES, M. Romain DRUMEZ, Mme Virginie MARTEL, Mme Perrine FRUCHART, M. Bruno LOTHE, Mme Cindy QUESTE, M. Philippe CARON, Mme Marie-Claire DEBERT, M. Joël BIGOURD, Mme Marie-Claire EVRARD-COURTIN, Mme Jacqueline LACHERAY, M. Grégory CLAUSEN, M. Daniel LAIGLE, M. Jimmy DELESTIENNE, M. Jean-Claude BRUNELLE, M. Gaëtan GALLE.

Excusés : M. Joël OUVRY, Mme Sophie PASSERIEUX, M. Alain COURAULT, M. Serge HERMANT, Mme Angélique WASIL.

Absent : Mme Sylvie DEBOVE.

Excusés ayant donné procuration : M. Joël OUVRY pouvoir à Laurent POISSANT, Mme Sophie PASSERIEUX pouvoir à Nadège VANDENBUSSCHE, M. Alain COURAULT pouvoir à Anne-Marie DUHAMEL, Mme Angélique WASIL pouvoir à Catherine BECART.

Secrétaire : Mme Perrine FRUCHART.

**Objet : Affectation des résultats 2021**

Suite au vote du compte administratif de la Commune pour l'exercice 2021 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 ;

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2020	Part Affectée à l'investissement (délibération 2021 sur les résultats 2020)	Résultat de l'exercice 2021	Restes à Réaliser 2021	Solde des restes à Réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation des résultats
<b>Investissement</b>	912 960.84	0.00	- 826 100.77	D=188 391.00 R=0.00	188 391.00	Besoin de Financement 101 530.93
<b>Fonctionnement</b>	2 905 323.90	0.00	677 107.69	0.00	0.00	Résultat à affecter 3 582 431.59

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	3 582 431.59
Affectation Obligatoire à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (c/1068)	101 530.93
SOLDE DISPONIBLE AFFECTE COMME SUIT :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0.00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	3 480 900.66
Total affecté au c/1068 :	101 530.93

DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	0.00€
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0.00€

Le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement 86 860.07€ sera repris en recettes de la section d'investissement en ligne R001 au Budget Primitif 2022.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

Après en avoir délibéré à l'unanimité (27 pour, 0 contre, 0 abstention) :

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	3 582 431.59
Affectation Obligatoire à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (c/1068)	101 530.93
SOLDE DISPONIBLE AFFECTE COMME SUIT :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0.00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	3 480 900.66
Total affecté au c/1068 :	101 530.93

DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	0.00€
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0.00€

Le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement 86 860.07€ sera repris en recettes de la section d'investissement en ligne R001 au Budget Primitif 2022.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Laurent Poissant